



COMMUNE DE BALGAU

**DOSSIER D'INFORMATION
COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS**

Pour application

Le Maire :



DICRIM

Dossier d'information Communal sur les Risques Majeurs

➡ Présentation

➡ Identification des risques majeurs sur la Commune de Balgau

➡ Les actions de prévention et de gestion des risques

➡ La gestion de la crise

Carte du Haut-Rhin



DICRIM

Dossier d'information Communal sur les Risques Majeurs

➡ Présentation

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été réalisé dans le but de :

1. décrire les actions de prévention mises en place pour réduire les effets d'un risque majeur pour les personnes et les biens
2. présenter l'organisation des secours
3. informer sur les consignes à respecter

Il s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs dans le Haut – Rhin établi par la Préfecture en 2006.

➡ Identification des risques majeurs sur la Commune de Balgau

La commune de Balgau est exposée à deux grands types de risques :

✚ Les risques technologiques

- Transport de matières dangereuses
- Risque nucléaire

✚ Les risques naturels

- Risque sismique

Les risques technologiques

Le risque de transport de matières dangereuses

Les conséquences liées au risque du transport de matières dangereuses sont avant tout celles du produit transporté, qui peut être inflammable, toxique, explosif, ou radioactif. La commune de Balgau est concernée par ce risque par voies routière et fluviale.

Sur notre ban et les communes environnantes, l'existence d'installations industrielles nécessite l'approvisionnement en marchandises dangereuses (inflammables, toxiques, explosives ou radioactives). Elles empruntent les infrastructures routières, mais une quantité importante de ces marchandises transitent également par la voie d'eau ou le réseau ferroviaire.

Enfin certaines des matières (gaz, produits pétroliers) peuvent aussi être acheminées par des conduites souterraines ou aériennes.

Les mesures nationales de prévention s'appuient sur une réglementation rigoureuse. Elles portent sur la formation des personnels concernés, la construction de citernes ou de canalisations selon des normes établies avec des contrôles stricts, l'application de règles de circulation, l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés, les modalités d'autorisation des travaux au voisinage des canalisations de transport.

L'organisation des secours

Le plan de Secours spécialisé Transport de Matières Dangereuses prévoit l'organisation des secours et la gestion de la crise en cas d'accident (alerte, information, regroupement, hébergement...)

En cas d'accident de Transport de Matières Dangereuses les personnes menacées sont directement alertées par la gendarmerie, les pompiers et la mairie. Les radios locales relaieront l'alerte ainsi que les consignes transmises par les services de secours.

Les consignes de sécurité

Information préventive du citoyen

AVANT

- ✚ S'informer des risques encourus et des mesures de sauvegarde (plaquette Plan Particulier d'Intervention).
- ✚ Disposer d'un poste radio à piles
- ✚ Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement (adhésif,...)

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT

- ✚ Donner l'alerte (pompiers: 18 et 112, police 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit, le code de danger, la nature du sinistre
- ✚ S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie
- ✚ S'éloigner
- ✚ Puis suivre les consignes de confinement énoncées ci-dessous

DES L'AUDITION DE LA SIRENE

- ✚ **S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule.**
Pour éviter de respirer des produits toxiques.
- ✚ **Ecouter la radio (France Bleu Alsace, Radio Dreyeckland, FLOR FM (anciennement Radio Florival) et attendre les consignes des autorités**
Pour connaître les consignes à suivre.
- ✚ **Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...arrêter la ventilation.**
Pour empêcher les produits toxiques de rentrer dans votre abri.
- ✚ **Vous éloigner des portes et des fenêtres.**
Pour vous protéger d'une explosion extérieure.
- ✚ **Ne pas fumer: ni flamme, ni étincelle.**
Risque d'explosion.

- **Ne pas aller sur les lieux de l'accident.**
Vous irez au devant du danger.
- **Vous laver en cas d'irritation et si possible vous changer.**
Si vous pensez avoir été en contact avec un produit toxique.
- **Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.**
Pour ne pas les exposer.
- **Ne pas téléphoner.**
Libérez les lignes pour tes secours.
- **Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.**

Dans tous les cas, respecter les consignes des autorités

A faire immédiatement



CONFINEZ-VOUS

- Quittez votre véhicule
- Rejoignez un bâtiment proche
- Enfermez-vous dans un local clos



FERMEZ TOUT

- Fermez portes et fenêtres. Baissez les volets
- Arrêtez les ventilations
- Calfeutrez soigneusement toutes les ouvertures, les pourtours des portes et des fenêtres
- Ne restez pas à proximité des fenêtres afin d'éviter d'être atteint par des éclats en cas d'explosion



ECOUTEZ LA RADIO

- France Bleu Alsace : FM 102,6 Colmar et Mulhouse
- Radio Dreyeckland : FM 104,6 Mulhouse-Sundgau
- Radio Florival : FM 98,6 Mulhouse - 88,2 Cernay-Thann



PROTEGEZ-VOUS

- Respirez à travers un linge épais bien mouillé en cas de gêne respiratoire
- Lavez-vous abondamment en cas d'irritation

A ne pas faire



NE FAITES PAS LE BADAUD

- Ne sortez pas
- N'ouvrez pas les fenêtres
- Ne gênez pas les secours



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS A L'ECOLE

- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés et les enseignants s'en occupent



NE TELEPHONEZ PAS

- Ne téléphonez ni aux usines, ni aux services publics
- Pendant l'alerte les lignes téléphoniques doivent rester à disposition des secours



AUCUN FEU

- Ne fumez pas
- Evitez toute flamme pour ne pas consommer l'oxygène de la pièce

Le risque nucléaire

En cas d'accident majeur, des substances radioactives peuvent se disperser dans l'atmosphère et présenter pour la population des risques d'exposition à des rayonnements ionisants ou de contamination.

Balgau étant situé dans un rayon de 5 kilomètres autour du Centre Nucléaire de production d'Electricité de Fessenheim, la commune est exposée au risque nucléaire.

Les actions de prévention

Les mesures de prévention s'appuient sur une réglementation stricte, une étude d'impact, une étude de danger, des autorisations, un contrôle permanent de l'installation et des rejets, une information à la population, des plans d'urgence, un contrôle indépendant de la DREAL Alsace, des exercices et simulation et une Commission Locale d'Information et de Surveillance du CNPE de Fessenheim.

L'organisation des secours

En cas d'incident ou d'accident, le préfet peut selon la situation et son évolution prévisible prendre les décisions suivantes :

- ✚ Poursuite de la vie normale
- ✚ Mise à l'abri
- ✚ Evacuation de la zone
- ✚ Prise de pastille d'iode

Les consignes de sécurité

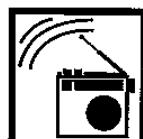
Vous serez informé par la sirène en cas d'alerte qui sera relayée par une information diffusée par les radios.



Rentrez rapidement dans le Bâtiment en dur le plus proche



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Les risques naturels

Le risque sismique

Les séismes sont dus pour la plupart aux déformations lentes de la couche extérieure de la terre appelée lithosphère. Celle-ci est composée de grandes plaques rigides animées de mouvements très lents. A la limite de ces plaques, des contraintes s'accumulent dans les roches qui se déforment jusqu'au point de rupture au-delà duquel elles cassent brutalement le long d'une ou plusieurs failles, en libérant une énergie considérable.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

La sismicité de la France comme celle de tout le bassin méditerranéen, résulte de la convergence des plaques africaines et eurasiennes à la vitesse de 2 cm par an.

Cette sismicité est actuellement surveillée par un réseau national dont les données sont centralisées à l'Institut de Physique du Globe à STRASBOURG.

En Alsace, le séisme de référence est celui de Bâle (1356) qui a affecté le Sundgau. Récemment des séismes furent observés dans notre région en 1980, 2003, 2004 et 2005.

Le Haut-Rhin est classé en trois zones :

-  I a sismicité très faible mais non négligeable
-  I b sismicité faible
-  II sismicité moyenne

Balgau se situe en zone Ib de sismicité faible

Les actions de prévention

Aucune méthode scientifique ne permet actuellement de prévoir de manière certaine le moment où surviendra un séisme.

Il n'y a pas d'alerte possible. C'est pourquoi, il est important que la préoccupation parasismique soit intégrée dans les premières phases de la conception d'un projet au même titre que l'étanchéité ou l'isolation, c'est-à-dire la prise en compte de la nature du sol, la qualité des matériaux, les formes et les structures, l'exécution des travaux, l'implantation des ouvrages à l'écart des grandes zones faillées ou des terrains peu stables.

Les règles de construction parasismiques sont mentionnées dans le Plan Local d'Urbanisme

Les bâtiments neufs sont soumis à des règles :

- ⊕ Un arrêté du 29 mai 1997, relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la catégorie dite « à risque normal », définit les classes de bâtiment et les niveaux de protection selon la zone de sismicité.
- ⊕ Un arrêté du 10 mai 1993 fixe les règles parasismiques applicables aux Installations Classées

L'organisation des secours

Le secours aux personnes et aux biens est assuré par les services dont c'est la vocation : les sapeurs pompiers, le SAMU, la gendarmerie et la Police
Interviennent également les membres du Plan Communal de Sauvegarde ; cette équipe peut-être renforcée par des collaborateurs extérieurs (enseignants...)

Les consignes de sécurité

En situation normale, il est utile de repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité dans son habitation, de fixer les appareils et les meubles lourds, de s'équiper d'une radio portable, d'une lampe de poche, d'une trousse de secours.

QUE FAIRE EN CAS DE SÉISME

- ⊕ **A l'intérieur** : se mettre à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- ⊕ **A l'extérieur** : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) à défaut s'abriter sous un porche.
- ⊕ **En voiture** : s'arrêter si possible à distance des constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.
- ⊕ **Après la 1^{ère} secousse, se méfier des répliques :**
 - Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
 - Vérifier l'eau, le gaz, l'électricité : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, quitter le bâtiment et prévenir les autorités.
 - Prendre contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.

CONSIGNES GÉNÉRALES

- ⊕ Respecter les consignes données par les autorités.
- ⊕ Ecouter la radio (France Bleu Alsace, FLOR FM (anciennement Radio Florival), Radio Dreyeckland).
- ⊕ Ne pas téléphoner : laissez les lignes libres pour les secours.
- ⊕ Ne pas fumer (risque d'explosion).

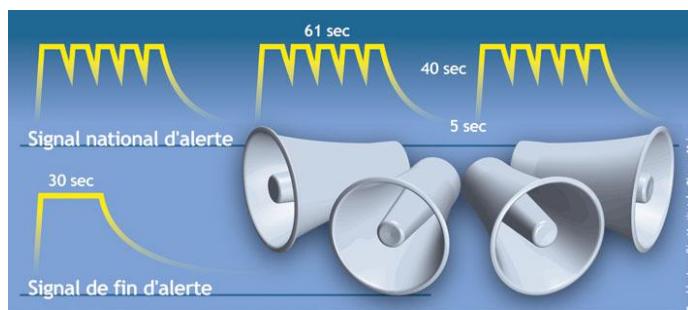
SYSTÈME D'ALERTE DES POPULATIONS

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore ou de messages destinés à prévenir la population de l'imminence d'un danger. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection. L'alerte est ensuite confirmée par la radio (voir ci-dessous les fréquences des radios ayant passé convention avec la Préfecture du Haut-Rhin) ou par la télévision (France 3 Alsace).

La Préfecture du Haut-Rhin dispose en outre d'un outil permettant de lancer téléphoniquement l'alerte auprès des maires du département dans des délais très rapides (système GALA : Gestion d'Alerte Locale Automatisée).

En cas d'alerte, les sirènes situées sur la maison du sapeur émettent un son montant et descendant de trois fois 1min41, séparé par un intervalle de silence de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un son continu de 30 secondes.

Pour vérifier le bon fonctionnement de la sirène, il est procédé à un essai le premier mercredi de chaque mois.



Si vous entendez la sirène :

➤ confinez-vous et écoutez la radio :

- France Bleu Alsace : 102.6 MHZ
- Radio Dreyeckland : 104.6 MHZ
- FLOR FM (anciennement Radio Florival): 98.6 MHZ

ou regardez :

- France3 Alsace

Elles diffuseront la nature du risque et les comportements à adopter.

Après :

Restez à l'écoute de la radio et respectez les consignes données par les autorités.

En cas de danger, le maire peut faire procéder à l'évacuation de la population menacée. Elle pourrait alors être hébergée temporairement à la salle des fêtes ou au plateau sportif en cas de séisme (possibilité de sanitaires, eau courante, chauffage...).

Où s'informer

Mairie de Balgau

mairiebalgau@wanadoo.fr

mairie@balgau.fr

03.89.48.60.26

Gendarmerie de Neuf Brisach

03.89.72.56.87

Institut de Physique du Globe à Strasbourg

03.68.85.00.85

Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est à Strasbourg

03.88.77.46.00

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

01.40.50.28.28

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

03.89.24.81.68

Direction Départementale des Territoires (DDT)

03.89.24.81.37

Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Service Géologique Régional Alsace (BRGM)

03.88.77.48.90

Direction Interrégionale des Routes Est (DIR-EST)

03.83.86.51.40

Direction des Infrastructures Routières et des Transports – Conseil Général (DIRT)

03.89.30.69.00

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

03.88.13.05.00

www.alsace.developpement-durable.gouv.fr

Unité Territoriale de la DREAL à COLMAR

03.89.20.12.72

Unité Territoriale de la DREAL à MULHOUSE

03.89.33.11.99

Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Fessenheim (CNPE)

03.89.83.52.61

Centre d'Alerte Rhénan et d'Informations Nautiques de Gambsheim (CARING)

03.88.59.76.59

Direction Régionale SNCF

03.88.75.40.47

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours (SDIS)

03.89.30.18.00

Direction Départementale de la Sécurité Publique

03.89.60.82.00

PRÉFECTURE - Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

03.89.29.20.00